

AR Prefecture

016-200054047-20221114-2022_11_14_01A-DE
Reçu le 16/11/2022

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, d'approuver cette décision modificative n°1 sur le budget lotissement le Peyrat.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** cette décision modificative n°1 sur le budget lotissement le Peyrat.2022.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 15 novembre 2022

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens



(Handwritten signature of Jean-Noël Dupré)